

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CD67

présenté par

M. Descoeur, M. Sermier, M. Schellenberger, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Poletti, Mme Beauvais, M. Lurton, M. Vialay, M. Hetzel, M. Brun, Mme Corneloup, M. Straumann, M. Reiss, Mme Valentin, M. Dive, M. Boucard, M. Vatin, M. de la Verpillière, M. de Ganay, M. Di Filippo, M. Jean-Pierre Vigier, M. Leclerc, M. Bony, M. Bazin et M. Viala

-----

### ARTICLE 1ER A

#### RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 15, après le mot :

« ruraux »,

insérer les mots :

« , de montagne ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le rapport annexé afin d'y apporter des précisions permettant de souligner différents aspects importants pour les territoires de montagne. Il convient de prendre en compte la spécificité des territoires de montagne et leurs difficultés d'accessibilité et de mobilité.